

Plan de
ZONAGE

APPROBATION

4.6 NOTRE DAME DE BRIANCON

N° de planche		4	Index	Date
	N° de dossier	8023	A	
	Date	11/02/2016	B	
	Echelle	1/2500	C	
			D	
			E	
			F	
			G	
			H	
			I	
			J	

Légende

- Zone urbaine**
- Ua : Zone d'habitat groupé, ancien et traditionnel
 - Ub : Zone urbaine récente à vocation mixte
 - Uc : Zone urbaine récente de densité moindre
 - Ue : Zone urbaine d'équipement public et de loisirs
 - Ui : Zone urbaine d'activité industrielle et artisanale
 - Uba : Zone urbaine récente à vocation mixte, essentiellement collectif

- Zone à urbaniser**
- AU stricte : Zone à urbaniser à moyen et long terme
 - AU stricte : Zone à urbaniser à vocation industrielle et artisanale à moyen et long terme
 - AU : Zone à urbaniser

- Zone agricole**
- A : Zone agricole
 - Ah : Zone agricole habitée
 - Ap : Zone agricole protégée où aucune construction n'est autorisée
 - As : Zone agricole support du domaine skiable (de piste et de fond)
 - Azh : Zone agricole accueillant des zones humides et tourbières
 - Azh : Zone agricole support au domaine skiable, accueillant des zones humides et tourbières
 - Aphz : Zone agricole protégée où aucune construction n'est autorisée et accueillant des zones humides et tourbières

- Zone naturelle**
- N : Zone naturelle
 - Nhp : Zone naturelle habitée d'intérêt patrimonial
 - Np : Zone naturelle protégée
 - Ns : Zone naturelle support du domaine skiable
 - Nich : Zone naturelle support au domaine skiable accueillant des zones humides et tourbières
 - Nth : Zone naturelle accueillant des zones humides et tourbières
 - Nl : Zone naturelle de loisirs
 - Npzh : Zone naturelle protégée accueillant des zones humides et tourbières

Contour de zone

Autre éléments du zonage

- Emplacement réservé
- Propriétés (bâisses et jardins) à préserver
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Zone constructible sous conditions au PPR
- Zone soumise à des conditions particulières au PPR
- RN90 et zone de bruit associée
- Chalet d'alpage
- Refuge
- Restaurant d'altitude
- Bâtiment agricole
- Secteur concerné par des zones de travaux connus ou supposés de concessions minières, renoncées, inconstructible
- Secteur concerné par un périmètre de protection de captage d'eau
- Principaux corridors de Savoie repérés par le SCOT
- Réserve de biodiversité repérés par le SCOT

Cadastre

- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Bâtiment non cadastré

Edition du 10/02/2016
Référence dossier : 2013_018
Référence plan : Général_25000



Plan des maisons